

psychodynamique et de la filière expérimentale cognitive. »Sa citation in extenso est importante car elle seule permet de comprendre qu'il s'agit pour le SNP de soutenir la pluralité dans la formation des psychologues, cette pluralité passant, si et seulement si les enseignants en ressentent la nécessité par la création de deux CNU et pour le moins, si cela s'avère suffisant, par une distinction claire dans les recrutements. Concernant le Code de la santé publique, le texte exact de la motion votée par notre congrès est : « Le SNP étudiera la pertinence et, le cas échéant, entreprendra les démarches auprès des pouvoirs publics afin d'intégrer les psychologues dans le code de la santé publique en préservant leurs différences d'avec les professions médicales et auxiliaires médicaux. »Pour cette motion, également, il convient de prendre en compte la totalité du texte, mûrement réfléchi par les congressistes. Étudier la pertinence d'une démarche signifie, en effet, que la démarche n'est pas, a priori, décidée mais qu'elle dépendra de l'étude menée. Or, il se trouve justement que, suite aux résultats d'une importante étude juridique diligentée par le SNP, nous pouvons aujourd'hui affirmer sur des bases claires et pas seulement par positionnement idéologique que l'intégration des psychologues dans le CSP n'a pas de pertinence et serait même fatale à la profession. Quant à l'engagement du SNP dans la défense de la pérennité et de l'unité du titre de psychologue dont les éditorialistes semblent douter, une lecture attentive des motions adoptées lors de ce congrès permettra au lecteur d'en percevoir toute l'actualité et d'en comprendre le lien que nous faisons avec notre manifeste pour un ordre professionnel des psychologues. Le SNP reste fidèle à sa vocation de laboratoire des idées pour la profession, et plus que jamais attaché à l'indépendance de celle-ci.

Jacques Borgy, Secrétaire général du SNP
Le 11 février 2010.

Colloque Aux Sources de la Violence 2009

"Les Co présidents et le trésorier fédéral de la FFPP ont rencontré vendredi 26 mars les membres du Comité d'organisation du Colloque de 2009 pour faire le point sur les résultats de cette grande manifestation.

Le succès médiatique, organisationnel et financier de cette initiative a été reconnu par tous. La FFPP remercie chaleureusement l'équipe des organisateurs pour le travail effectué. De nouveaux projets sont à l'étude et nous en ferons part à tous le plus tôt possible."

Jacques GARRY trésorier fédéral

L'Association des Enseignants-chercheurs de Psychologie des Universités continue de jouer le rôle actif qu'elle s'est donné lors de sa création en 1975. Parmi les actions en cours, nous soulignerons notamment la Journée AEPU-FFPP : « Publier sans périr : La psychologie dans ses publications » (janvier 2010), la participation de l'AEPU aux réunions du GIRéDéP, Groupe Interorganisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues, les actions de l'AEPU dans le champ de la psychologie de l'éducation, etc...



Notre dernière Assemblée Générale (novembre dernier) a permis de débattre sur divers points au cœur de l'actualité de nos formations, mais le tour de table de tous les Correspondants locaux de l'AEPU présents a reflété un climat plus que tendu au sein des universités. En effet, tous les Correspondants ont mis en évidence des préoccupations transversales liées notamment aux évaluations des formations (celles-ci vont prendre en compte de manière très forte l'insertion professionnelle des étudiants, mais quels seront les critères d'une insertion professionnelle réussie ?), aux restructurations en cours (des rapprochements de laboratoires d'universités voisines sont en cours, mais quid des masters de chacune des universités concernées ?), aux effectifs qui montent dans certaines universités, malgré les prévisions suite aux grèves, et pourtant, il n'y a plus de création de poste et il est même demandé parfois à la psychologie de redonner des postes pour un redéploiement au sein de l'université.

En bref, il a été souvent souligné le climat délétère qui règne dans les universités, avec beaucoup de questions sans réponses sur l'avenir, et une forme de démotivation des enseignants-chercheurs en psychologie.

Compte rendu du travail des commissions

Déontologie et GIRÉDéP

marie-claude.mietkiewicz@univ-nancy2.fr

Les organisations qui depuis deux ans ont conduit ensemble une réflexion sur les modalités de réglementation du Code de déontologie et ont pris acte de la position majoritaire de leurs adhérents en faveur d'une réglementation par décret, ont décidé de dissoudre le groupe qui avait en charge cette phase exploratoire pour constituer (le 7 mars 2009) un nouveau groupe intitulé : Groupe Interorganisationnel pour la Réglementation de la Déontologie des Psychologues (GIRÉDéP). Les organisations de psychologues du GIRÉDéP ont rencontré le 24 octobre les confédérations syndicales et des syndicats pour décider ensemble de poursuivre la réflexion afin de déterminer les voies les plus adaptées à la défense de la déontologie, la garantie de l'exercice professionnel et la qualification de la profession.

La réunion de la commission déontologie (le 3 septembre 2009) a permis de travailler sur les articles du code de déontologie relatifs à la formation : Titre III – Chapitre 1 : Les principes de la formation – Chapitre 2 : Conception de la formation (articles 27 à 35 du code de 1996).

Outre des reformulations de ces articles, la commission a argumenté la proposition que le code de déontologie révisé puisse être le « Code de déontologie des psychologues et des enseignants-chercheurs en psychologie ».

Les propositions de cette commission ont été transmises au groupe inter-organisationnel qui les a discutées et reprises dans leur quasi intégralité dans le texte soumis aux adhérents des organisations membres. Le groupe de travail auquel ont participé des représentants des organisations (dont l'AEPu, l'AFPEN, La FFPP, Psyclihs, etc.) a remis le résultat de ses réflexions en invitant tous les adhérents des organisations à faire une analyse critique des propositions de réécriture du code de déontologie (document adressé à tous les adhérents de l'AEPu en novembre 2009) et à adresser leur retour à giredep@gmail.com ou à son organisation.

Perspectives

Dans la poursuite de notre travail spécifique relevant de notre statut d'enseignant-chercheur, deux questions devront nous préoccuper et alimenter nos réflexions au cours de nos prochaines réunions, voire d'une journée de travail :

- la déontologie de la recherche avec, en projet, l'écriture d'une annexe au code de déontologie relative à la recherche en psychologie (en rappelant les textes de loi qui régissent cette activité)

- la mise en place dans les universités de commission d'éthique (à distinguer des comités de protection des personnes qui existent dans toutes les régions en application des dispositions législatives relatives aux recherches biomédicales)

Commission Licence

jean-yves.bertholet@parisdescartes.fr

A l'initiative de l'AEPu, une réunion des directeurs de licence s'est tenue le 23 octobre 2009. L'objectif de cette réunion était de constituer un groupe d'échange et de partage d'expériences, au moment où 14 licences de la vague B (soit près de la moitié des licences de psychologie) vont devoir renouveler leurs demandes d'habilitation. La spécificité de la licence de psychologie constituant le premier grade du cursus conduisant au titre protégé de psychologue nécessite une exigence commune à nos licences et un certain degré de coordination. Cet élément doit être rappelé dans toutes nos offres de formation en référence aux normes européennes de reconnaissance des diplômes de psychologie par la certification EuropSY. A ce titre, la licence doit assurer un socle de connaissances fondamentales dans les différentes spécialités de la psychologie. Pour un compte rendu complet, s'adresser à Jean-Yves Bertholet.

Commission Recherche

celine.douilliez@univ-lille3.fr

La Commission Recherche s'est renforcée en effectif de manière à pouvoir s'investir davantage dans diverses missions. Deux points sont essentiellement à l'ordre du jour : d'une part, la mise à jour de l'annuaire des laboratoires et des enseignants-chercheurs ; d'autre part, l'évaluation des revues publiées par l'AERES et plus largement la question de l'évaluation des enseignants-chercheurs. Concernant le deuxième point, plusieurs réunions ont été organisées (en juin, septembre et octobre) avec les directeurs de revues francophones suite à la parution de la classification des revues par l'AERES. L'objectif était d'entamer une réflexion globale sur les critères de reconnaissance des revues et créer une instance collective qui pourrait entrer en discussion avec les instances évaluatives. Cette démarche s'inscrit plus largement dans une réflexion et une démarche proactive relatives à l'évaluation des enseignants-chercheurs.

Commission Pédagogique-VAE

christine.jeoffrion@univ-nantes.fr

Le travail de mise en forme d'un référentiel commun à tous les Masters de psychologie poursuit son cours.

Il s'alimente actuellement des expériences relatées dans différentes universités, et des retours argumentés par les responsables de Master. Le rapport devrait être présenté lors de la prochaine AG. Il donnera lieu à un *Numéro spécial des Nouvelles de l'AEPU* destiné à être diffusé le plus largement possible, notamment via les sites de l'AEPU et de la FFPP.

faudrait pouvoir obtenir un statut pour ces psychologues, ce qui n'est absolument pas dans l'air du temps du ministère. Mais l'AEPU ne désarme pas.

Cf. Psychologues et psychologues octobre 2009

Information sur la communication (Nouvelles, Publications)

Le Panorama des Formations de Masters en psychologie est en cours de réactualisation grâce à l'aide apportée par Anne-Marie Fontaine, Benoît Schneider et Ophélie Carreras. Par contre, le site ne fonctionne plus en ce moment. Nous étudions les différentes manières de le réactiver au plus vite, en différenciant un accès à tous, et un accès aux seuls adhérents (avec un identifiant).

Vote pour le renouvellement de la Trésorière

Ophélie Carreras a quitté ses fonctions de trésorière (poste qu'elle a occupé de 2003 à 2009) et nous la remercions chaleureusement pour son investissement sans faille.

Une seule candidature a été proposée pour la remplacer. Il s'agit de Jérôme Clerc qui est MCU à Lille 3 depuis 2006, et membre de l'AEPU depuis sa prise de fonctions. Il est élu à l'unanimité. Nous lui souhaitons bienvenue au sein de notre équipe.

La prochaine AG se tiendra le samedi 12 juin 2010

10 h-13 h

Institut de Psychologie
Boulogne-Billancourt
(Métro Marcel Sembat)

L'ordre du jour sera diffusé ultérieurement

Claire Leconte, Présidente
claire.leconte@univ-lille3.fr

Christine Jeoffrion, Secrétaire
christine.jeoffrion@univ-nantes.fr

Dans une première partie de ce *Numéro spécial* sera rappelé le cadre général de la VAE, depuis son contexte d'apparition jusqu'aux principaux changements liés à la loi de modernisation sociale de 2002. La deuxième partie sera constituée d'une présentation des spécificités en psychologie, suivie de l'historique des démarches réalisées en psychologie auprès des universités, depuis la demande d'un Moratoire en avril 2004 jusqu'à la diffusion du rapport *La Validation des Acquis de l'Expérience en psychologie. Des enjeux aux propositions concrètes* en janvier 2006. La troisième partie sera axée plus spécifiquement sur le référentiel proposé pour le Master de Psychologie. Enfin, nous ferons figurer, en quatrième et cinquième parties, les courriers envoyés aux Présidents des Universités et les principaux décrets encadrant le dispositif VAE.

Les psychologues de l'Education Nationale claire.leconte@univ-lille3.fr

L'AEPU est à l'origine d'un regroupement des 6 directeurs de centres de formation des psychologues scolaires, des représentants du SNUIPP, du SNP, de l'AFPEN, du SNPsyEN, avec l'objectif de réfléchir collectivement aux meilleures actions à mener pour obtenir une formation de psychologues pour ces psychologues de l'éducation. Ce regroupement s'est organisé à l'occasion de la sortie de la circulaire Hetzel portant sur la mastérisation de l'enseignement qui affichait les psychologues scolaires comme devant suivre un tel master. Nous avons beaucoup avancé sur le discours commun nécessaire à tenir devant les différents interlocuteurs que chacune de ces organisations rencontre, sachant que l'AEPU et la FFPP ont rencontré M. Macron, directeur de cabinet de la DGESCO le 13 août 2009. L'ensemble des participants est consensuel pour réclamer un master de psychologie pour les futurs psychologues scolaires. Les actions à mener restent à définir pour obtenir gain de cause puisque le ministère directement concerné ne voit pas l'intérêt à l'heure actuelle de modifier la formation de ces psychologues qui, rappelons-le, sont obligés aujourd'hui de devenir PE et d'avoir trois années d'expérience devant une classe, avant de pouvoir prétendre à compléter leur licence de psychologie avec un DEPS (Diplôme d'Etat de Psychologie Scolaire). Le travail est difficile car il